

Communiqué

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

Le 27 mai 2022

Le scrutin par anticipation pour l'élection partielle provinciale dans la circonscription de Thompson commence demain

La période de scrutin par anticipation pour l'élection partielle dans la circonscription de Thompson commence demain et se poursuit jusqu'au samedi 4 juin. Les électeurs admissibles peuvent voter à n'importe quel centre de scrutin par anticipation.

Le scrutin par anticipation au bureau du directeur du scrutin du 28 mai au 4 juin :

BUREAU DU DIRECTEUR DU SCRUTIN

Thompson Plaza, 50, av. Selkirk, Thompson
8h à 20h du lundi au samedi et de midi à 18h dimanche

Le scrutin par anticipation à tous les autres lieux. Heures : 8h à 20h

CHURCHILL TOWN CENTRE COMPLEX, 31 mai

180, av. Laverendrye, Churchill

FOX LAKE CREE NATION BAND OFFICE, 31 mai

107, prom. Fox Lake, Fox Lake

TOWN OF GILLAM OFFICE, 31 mai – 1 juin

323, av. Railway, Gillam

GILBERT MCDONALD ARENA, 31 mai – 1 juin

2, prom. Peninsula, Nisichawayasihk Cree Nation

PAINT LAKE FIRE HALL, 31 mai

Prom. Lake View, Paint Lake Provincial Park

PIKWITONEI EMPTY TEACHERAGE TRAILER, 31 mai

Pikwitonei

SPLIT LAKE COMMUNITY HALL, 31 mai

Tataskweyak Cree Nation

THICKET PORTAGE COMMUNITY COUNCIL OFFICE, 31 mai

138, av. Thicket, Thicket Portage

WABOWDEN COMMUNITY COUNCIL OFFICE, 31 mai

10, prom. Cran, Wabowden

WAR LAKE FIRST NATION BAND OFFICE, 31 mai

125, av. Railway, Ilford

KAWECHIWASIK MOCHIKIKAMIK - ARENA, 31 mai

York Factory First Nation

Pour avoir le droit de voter, il faut :

- être citoyen canadien;
- être âgé d'au moins 18 ans le jour du scrutin;
- avoir résidé au Manitoba pendant au moins six mois immédiatement avant le jour du scrutin;
- résider dans la circonscription électorale de Thompson.

Tous les électeurs doivent montrer une pièce d'identité pour voter, soit une pièce d'identité avec photo délivrée par le gouvernement, comme un permis de conduire, ou deux autres pièces (la carte d'information de l'électeur peut être l'une de ces deux autres pièces). Vous trouverez une liste complète des pièces d'identité acceptables à la page electionsmanitoba.ca/fr/Voting/IDRequirements.

Bureau du directeur du scrutin de Thompson

Numéro de téléphone : 431-451-1110

Numéro sans frais : 1-833-998-4286

ROThompson@elections.mb.ca

Heures : 8h à 20h lundi au samedi, midi à 18h le dimanche

-30-

Élections Manitoba est le bureau indépendant de l'Assemblée législative du Manitoba ayant comme responsabilité l'administration des élections provinciales générales et partielles.

Demandes de renseignements des médias :

Alison Mitchell, directrice des communications et des renseignements au public

Tél. : 204 945-7379 | Sans frais : 1-866-628-6837

Courriel : amitchell@elections.mb.ca